

CONSEIL MUNICIPAL du : lundi 14 mars 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Jean LE GOFF, José HENRI, Pascal GROULT, Eric DURAND, Jacques JOLY, Eric LENFANT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Absents excusés :

Mme Isabelle TINEL, ayant donné pouvoir à Mme Françoise GERMAINE.

M. Jean-Paul MALVOISIN.

Secrétaire de Séance : Mme Denise VARD.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Avis du Conseil Municipal sur la modification du P.O.S.
- 2°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 14 mars 2011 à 20h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Avis du Conseil Municipal sur la modification du P.O.S.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123-19 et R.123-19 ;

Vu la délibération en date du 8 mars 2001 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols ;

Vu l'arrêté municipal n°2010/12/1 en date du 16 décembre 2010 mettant le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'approuver la modification du Plan d'occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : Paris Normandie.
- La modification du Plan d'Occupation des Sols approuvé est tenue à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Délibération votée à l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre).

2. Questions diverses.

- a) Convention avec la CASE, pour les « petits aménagements ».

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de renouveler, annuellement, la convention signée avec la CASE concernant les petits travaux d'aménagement de voirie communale, et demande l'autorisation de signer la dite convention.

Le Conseil Municipal donne son accord, afin de pouvoir réaliser des sentes piétonnes.

Délibération votée à l'unanimité.

- b) Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privés.

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la Commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux.

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2011 selon les tarifs suivants :

Redevance payable en 2011		
Souterraine	24,206	Km
Aérien	15,480	Km
Surface au sol (Cabines,...)	1,5	m ²
Indice moyen des TP (TP01)	643,675	
Total pour l'année	694,76	€

Délibération votée à l'unanimité.

- c) Protection des espaces libres aux Courtains.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de protéger les accès des parcelles libres (N° B1391 et B1470) aux Courtains afin d'éviter l'intrusion de tous types de véhicules, et l'installation de campements illégaux.

La société D. Marais (d'Heudreville) nous a remis un devis d'un montant de 3.190,40 € ttc (coté Rue de l'Eglise), et de 700 € ttc (coté Rue des Ecoles).

Le Conseil donne son accord pour passer commande auprès de cette société.

Délibération votée à l'unanimité.

- d) Vente de parcelles par la SCI de l'Onglais.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des terrains dans « les marais » seraient sur le point d'être vendus par la SCI de l'Onglais (M. Jimenez), et qu'il sera nécessaire de réclamer ce qui dû à la Commune par cette société ou son gérant.

Clôture :

La séance est levée le lundi 14 mars 2011, à 21 h 20.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 11 avril 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Eric DURAND, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Compte administratif 2010.
- 2°: Compte de gestion 2010.
- 3°: Affectation des résultats 2010.
- 4°: Budget primitif 2011.
- 5°: Vote des taux d'imposition 2011.
- 6°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 11 avril 2011 à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Compte Administratif 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2010 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	Compte Administratif	BUDGET 2010
Recettes	013	Atténuation de charges	2 779,62	-
	70	Produits des services	76 932,64	66 100
	73	Impôts et taxes	324 890,26	301 385
	74	Dotations et participations	132 933,07	139 226
	75	Autres produits gestion courante	25 933,72	25 000
	77	Produits exceptionnels	7 278,42	-
	042	Opération d'ordre	3 114,49	3 116
	002	Excédent reporté	123 197,00	123 197
		Total recettes	697 059,22	658 024
Dépenses	011	Charges à caractère général	155 853,39	256 045
	012	Charges de personnel	247 328,21	265 190
	65	Autres charges gestion courante	91 964,12	104 839
	66	Charges financières	13 414,56	13 415
	67	Charges exceptionnelles	1 075,21	1 300
	68	Dotations aux amortissements	17 234,03	17 235
		Total dépenses	526 869,52	658 024

Excédent fonctionnement 2010

170 189,70

Investissement	Chapitre	Nom	Compte Administratif	BUDGET 2010
Recettes	1	Excédent Investissement reporté	134 272,00	134 272
	10	Dotations fonds divers, réserves	58 200,00	52 328
	13	Subventions d'investissements	63 000,21	95 299
	16	emprunts et dettes assimilées	-	10 000
	040	Opération d'ordre	17 234,03	17 235
Total recettes			272 706,24	309 134
Dépenses	16	Remboursement d'emprunts	49 428,25	49 430
	204	Subventions équipements SIEGE	2 916,49	20 000
	21	Opérations d'équipement	128 812,16	236 588
	040	Opération d'ordre	3 114,49	3 116
Total dépenses			184 271,39	309 134

Excédent d'investissement	88 434,85
Restes à réaliser - Dépenses 2010	- 44 995,00
Restes à réaliser - Recettes 2010	32 925,00

REPORTS 2010	Fonctionnement	170 189,70
	Investissement	88 434,85

Conformément à la règle, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Vard fait passer au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2010, tel qu'il vient d'être présenté ci-dessus.

2. Compte de gestion 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 à l'identique du compte administratif 2010.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010.

3. Affectation du résultat 2010.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent fonctionnement 2010 :	170 189,70
Virement à la section d'investissements :	0,00
Affectation à l'excédent reporté :	170189.70

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2010.

4. Budget primitif 2011

Monsieur Lionel LEGRIX, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget 2011 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Chapitre	Nom	BUDGET 2011
Recettes	70	Produits des services	72 300
	73	Impôts et taxes	317 323
	74	Dotations et participations	130 669
	75	Autres produits gestion courante	25 900
	77	Produits exceptionnels	2 800
	002	Excédent reporté	170 189
	Total recettes		
Dépenses	011	Charges à caractère général	318 369
	012	Charges de personnel	261 200
	65	Autres charges gestion courante	101 176
	66	Charges financières	17 354
	67	Charges exceptionnelles	2 300
	68	Dotations aux amortissements	18 782
	Total dépenses		

Investissement	Chapitre	Nom	BUDGET 2011
Recettes	1	Excédent Investissement reporté	88 435
	10	Dotations fonds divers, réserves	17 238
	13	Subventions d'investissements	32 925
	16	emprunts et dettes assimilées	143 012
	040	Opération d'ordre	18 782
	Total recettes		
Dépenses	16	Remboursement d'emprunts	44 500
	204	Subventions équipements SIEGE	31 283
	21	Opérations d'équipement	224 609
Total dépenses			300 392

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget 2011.

5. Vote des taux d'imposition 2011.

Monsieur Lionel LEGRIX rappelle que le budget présenté a été construit sur des taux d'imposition identiques à l'année 2010 et propose que les trois taux soient reconduits.

Les taux se déclinent de la manière suivante :

- Taxe habitation : 12,00 %
- Taxe foncière : 16,60 %
- Non bâtie : 53,26 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les taux 2011.

6. Questions diverses.

- Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal une liste d'Associations ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions diverses allouées pour l'année 2011 :

Structure	Montant
Croix Rouge Française	62 €
Comité Départemental des paralysés et infirmes civils	29 €
Comité Départemental des Aveugles	30 €
Enfance malheureuse	69 €
Anciens combattants A.F.N.	30 €
Prévention routière	29 €
Monuments et Sites de l'Eure	34 €
Ligue contre le cancer	105 €
Comité Départemental Antituberculeux	68 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	74 €
Vie et Espoir – VAL DE REUIL	55 €
A.F.M Myopathe	31 €
Lutte contre le SIDA	64 €
Resto du Cœur	57 €
Secours Catholique	40 €
USEP	146 €
NAFSEP	54 €
I.M.A	530 €
Souvenir Français	69 €
Alcool – Info Haute Normandie	29 €
TOTAL :	1 605 €

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur Lionel LEGRIX présente au Conseil Municipal une délibération proposée par Monsieur le receveur municipal informant que certains comptes doivent faire l'objet d'amortissement.

Il s'agit des comptes

- 204151 : Subventions d'équipement aux organismes publics,
- 21531 : Réseaux d'adduction d'eau
- 21532 : Réseaux d'assainissement

Au 1^{er} janvier 2010, ces comptes présentent les soldes suivants :

- c/204151 = 31 041,10€
- c/21531 = 551 290,41€
- c/21532 = 30 987,50€

Le Conseil Municipal décide d'amortir le compte 204151 sur 10 ans, le compte 21531 et le compte 21532 sur 50 ans.

Délibération votée à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le lundi 11 avril 2011, à 22 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 23 mai 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Absent excusé :

M. Eric DURAND ayant donné pouvoir à M. Miguel MORENNE.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Convention Centre de Loisirs avec St Pierre du Vauvray.
- 2°: Convention avec le Moulin d'Andé, St Pierre du Vauvray et St Etienne du Vauvray.
- 3°: Acquisitions de parcelles pour sente piétonnière et trottoirs.
- 4°: Acquisition d'une parcelle pour canalisation d'assainissement.
- 5°: Projet d'acquisition d'une parcelle pour une mare d'eaux pluviales.
- 6°: Projet de circulation chemin du Roi.
- 7°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 23 mai 2011 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Convention Centre de Loisirs avec St Pierre du Vauvray

Suite aux discussions entre la Mairie d'Andé et la Mairie de St Pierre du Vauvray, pour faciliter l'accès des enfants de St Pierre au Centre de Loisirs d'Andé en Juillet 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec la Mairie de Saint-Pierre du Vauvray pour le Centre de Loisirs pendant le mois de juillet 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mairie de Saint Pierre du Vauvray pour le Centre de Loisirs, pendant le mois de juillet 2011.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Convention avec le Moulin d'Andé, St Pierre du Vauvray et St Etienne du Vauvray

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec le Moulin d'Andé, Saint Pierre du Vauvray et Saint Etienne du Vauvray pour les deux spectacles :

- Le samedi 4 juin 2011 au soir : Jazz avec le Big Band de Rouen, pour un coût de 1.800 € maximum à partager entre les 3 communes.
- Le dimanche 3 juillet 2011 à 16h00 : Théâtre «la famille Magnifique», pour un coût de 600 € à partager entre les 3 communes.

Monsieur le Maire ajoute que les deux spectacles se dérouleront en extérieur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Moulin d'Andé, Saint Pierre du Vauvray et Saint Etienne de Vauvray.

Délibération votée à l'unanimité.

3. Acquisitions de parcelles pour : Sente piétonnière et Trottoirs

- a) Pour la réalisation d'une sente piétonne entre la Route de Muids et le C.A.C, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les documents permettant à la Commune l'acquisition d'une parcelle appartenant à M et Mme Daniel Aublé (592 m²), et l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mme Jacqueline Gastinel (12 m²).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ces parcelles.

Délibération votée à l'unanimité.

- b) Afin de permettre des élargissements de trottoirs Route Nationale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les documents permettant à la Commune l'acquisition de plusieurs parcelles (de quelques m²), appartenant à : M et Mme Laurent Penalva, M et Mme Denis Boufflet, Mme Joëlle Burel, Mme Geneviève KOHLER.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ces parcelles.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Acquisition d'une parcelle pour canalisation d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle ZA-36 pour permettre l'évacuation des eaux usées du secteur « des Puchot ».

Cette parcelle est actuellement concernée par une action en justice entre le propriétaire officiel au Cadastre, et l'acquéreur potentiel.

Néanmoins après en avoir délibéré, cette parcelle étant d'utilité publique, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rechercher un accord avec « les » propriétaires, et à signer tous documents permettant à la commune l'acquisition de cette parcelle.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Projet d'acquisition d'une parcelle pour capter les eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes rencontrés par des habitants des Murettes lors de fortes pluies, et le classement de la parcelle B-205 en espace réservé.

Sur cette parcelle, Monsieur le Maire propose la création d'un bassin de retenue des eaux pluviales venant de la Route d'Herqueville et de la Route de Muids.

Il informe le Conseil Municipal sur les recherches engagées par la commune pour retrouver l'éventuel propriétaire, et faire valoir les droits de la Commune sur cette parcelle.

6. Projet de circulation chemin du Roi

Monsieur le Maire informe le Conseil du mauvais état du Chemin du Roi, de sa faible largeur, et de son étonnement à voir circuler des poids lourds sur ce chemin. Il précise qu'avant d'être obligé de prendre une décision dans l'urgence, il serait bon de réfléchir à cet axe de circulation. Il pourrait éventuellement être interdit aux poids lourds et mis en sens unique

Après débat, il est demandé à la CASE d'établir rapidement un relevé des mouvements de véhicules sur cet axe. La Mairie organisera un débat public avec les habitants du Mesnil, qui sont les premiers concernés. Ensuite, le Conseil devra prendre ses décisions.

7. Questions diverses

Néant

Clôture :

La séance est levée le lundi 23 mai 2011, à 20 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 4 juillet 2011.

Présents: MM MOGLIA, LEGRIX, MORENNE, GROULT, JOLY, LE GOFF, MALVOISIN.
Mmes VARD, ROBBE, GERMAINE, LEBRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. LENFANT à Mme ROBBE.
Mme TINEL à M. MOGLIA.
M. HENRI à M. LEGRIX.

Absent excusé : M. DURAND

Secrétaire de séance : Mme VARD

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Avis du Conseil sur l'intégration de Porte-Joie à la CASE.
- 2°: Convention de rétrocession voirie les Puchots .
- 3°: PVR pour les Puchots.
- 4°: Tarifs CAC et Cantine.
- 5°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 4 juillet 2011 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Avis du Conseil sur l'intégration de Porte-Joie à la CASE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame la Préfète de l'Eure a proposé l'intégration de la Commune de PORTEJOIE dans la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Cette proposition correspond à l'esprit de la loi, et à l'avis de la CDCI.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'intégration de PORETEJOIE à la CASE.

Le résultat du vote de l'avis du Conseil Municipal sur l'intégration de PORTEJOIE est :
9 voix « Pour » et 5 « Abstention ».

Cette Délibération est donc adoptée à la majorité.

2. Convention de rétrocession voirie les Puchots

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier pour le lotissement de la Société Le Chêne Jaunet représentée par Monsieur Jean-Marie Hédouin, aux Puchots est en cours d'étude, et que l'instruction arrive à son terme.

Dans le cadre de ce lotissement, la voirie et les espaces verts pourraient : soit être cédés à la Commune, soit être gérés par une association des Co-lotis.

Il sera plus efficace que la voirie et les espaces verts soient cédés dans le domaine public de la Commune après achèvement et réception des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Que les travaux de voirie et d'espaces verts seront vérifiés en cours de chantier par les Services Voiries de la CASE ; et réceptionnés après parfait achèvement par la Commune d'Andé et la CASE,
- D'accepter la rétrocession des lots de voirie et d'espaces verts dans le domaine public communal,
- Dit que la rétrocession pourra se faire par tranche, en fonction de l'achèvement des tranches, et de la réception des travaux,
- Dit que tous les frais liés à ce transfert seront à la charge du lotisseur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, dont la convention ci-jointe.

Délibération votée à l'unanimité.

3. PVR pour les Puchots.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour la réalisation d'un lotissement aux Puchots, il est nécessaire de réaliser des travaux de renforcement du réseau électrique, et de faire installer une armoire supplémentaire pour l'éclairage public.

Les travaux seront réalisés par le S.I.E.G.E. qui a établi une estimation pour un total de 75000€ TTC.

La part communale serait de 60% du hors taxe, soit : 37625,41€.

Dans le cadre de la PVR, le Conseil Municipal demande que 100% du montant de la participation communale soit à la charge du « propriétaire-aménageur » (la Société Le Chêne Jaunet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du S.I.E.G.E et décide que 100% du montant de la participation communale sera à la charge du demandeur Le Chêne Jaunet ou de ses ayants droits soit 37625.41€.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Tarifs CAC et Cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser la participation demandée aux usagers des services de cantine et centre de loisirs. Il propose une augmentation de l'ordre de 2 %.

Nouveaux tarifs proposés au 1^{er} septembre 2011 :

ANDE	
Cantine	3.32
Garderie	2.43
Centre de loisirs avec repas	10.36
Centre de loisirs sans repas	7.29
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	3.98
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	7.33
EXTERIEUR	
Cantine	4.94
Centre de loisirs avec repas	14.60
Centre de loisirs sans repas	9.95
Mercredi ½ journée sans repas (période scolaire)	5.49
Mercredi ½ journée avec repas (période scolaire)	10.50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les nouveaux tarifs avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2 % au 1^{er} septembre 2011 des tarifs de location de la salle communale C.A.C.

Désignation	ETE		HIVER	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Grande salle + cuisine	221	453	331	729
Grande salle sans cuisine	187	378	257	603
Petite salle + cuisine	178	378	226	528
Petite salle sans cuisine	131	287	166	453
Vin d'honneur petite salle	77	167	106	227
Vin d'honneur grande salle	151	227	181	294
Location jeunes	77	-----	77	-----
Chaises	1.10			
Tables	6.70			

Réservé aux habitants de la Commune.

La caution est fixée à 1 100 € pour toutes locations de salles et sera rendue après constatation du bon état des lieux, lors de la restitution des clés.

Le tarif été commence le 1^{er} mai et se termine le 30 septembre.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Questions diverses.

5.1 Avancement et fixation du taux de promotion.

M. le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promues est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1. D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint administratif 2ème Classe	Adjoint administratif 1ère Classe	100 %	Tableau des emplois

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Délibération votée à l'unanimité.

5.2 Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, décide de la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au vu de l'admission à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe concernant Isabelle Vard.

Délibération votée à l'unanimité.

5.3 Mission EAD dans le cadre de la SVP collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de EAD dans le cadre d'un contrat « SVP Collectivités » pour une étude de définition relative à la construction d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

5.4 Interdiction Chemin du Roi, aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'augmentation du trafic, Chemin du Roi, qui détériore la chaussée, et pose des problèmes de sécurité aux usagers de cette voie.

Par ailleurs, le Chemin du Roi est particulièrement étroit et il existe une route départementale pour se rendre à Muids et vers les Andelys.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'interdire l'accès du Chemin du Roi aux véhicules de plus de 3,5 tonnes dans les deux sens.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'interdire le Chemin du Roi, dans les deux sens, aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Délibération votée à l'unanimité.

5.5 Départ en retraite de Mme Nicole Lesueur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de départ en retraite de Mme Nicole Lesueur au 31/08/2011 et précise que son remplacement est à l'étude.

5.6 Résidence MARPA à Heudebouville.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté pour répondre à une étude dans le but de créer une résidence MARPA pour personnes âgées de plus de 70 ans à Heudebouville.

5.7 Carte Scolaire.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue à l'inspection académique pour étudier un éventuel regroupement de collège. Aujourd'hui il existe trois collèges situés sur Louviers, Val de Reuil et Le Vaudreuil. Notre rattachement aux collèges Les Fougères de Louviers pourrait donc être supprimé.

Clôture :

La séance est levée le lundi 4 juillet 2011, à 21 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 5 septembre 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN,.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Absents ayant donné pouvoir : M. Eric DURAND à M. Miguel MORENNE,
Mme Françoise GERMAINE à Mme Denise VARD.

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Restaurant scolaire.
- 2°: Toiture du CAC.
- 3°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 5 septembre 2011 à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Restaurant scolaire.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser un restaurant scolaire, un centre de loisirs et des ateliers municipaux, pour permettre un meilleur accueil des enfants de la Commune ainsi que des espaces de travail plus fonctionnels pour les employés communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le lancement d'une étude de projet pour créer un restaurant scolaire, un centre de loisirs et des ateliers municipaux et de lancer un appel d'offre pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Délibération votée à l'unanimité.

2. Toiture du CAC.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de rénover la toiture de la salle du Centre d'Activité Communale.

Il précise qu'une demande de fonds de concours sera transmise à la CASE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de monter un dossier pour la réfection du toit du C.A.C, et de faire la demande de fonds de concours.

3. QUESTIONS DIVERSES.**3.1 Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures.**

Monsieur Le Maire expose qu'il est possible d'attribuer à certains personnels de la mairie, l'indemnité de Missions applicable au personnel des Préfectures, dans les conditions fixées par le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997.

Il propose l'attribution de l'Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures pour les adjoints administratifs.

Il précise que l'Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures est constituée par un montant annuel de référence fixé pour chaque grade (à ce jour pour les adjoints administratifs 1ère classe le montant est de 1173.86 € / an) et qu'un coefficient de modulation peut être appliqué dans la limite maximale du coefficient 3.

Mme VARD décide de ne pas prendre part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution de l'Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures aux adjoints administratifs,
- DECIDE d'instituer l'indemnité susmentionnée au coefficient multiplicateur de 1,
- DECIDE que cette indemnité sera versée mensuellement, au prorata du nombre d'heures.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles par arrêtés,
- DECIDE d'inscrire à chaque budget les crédits nécessaires au financement de cette indemnité.

Délibération votée à l'unanimité des votants.

3.2 Extension de réseau électrique pour le lotissement « les grands bois ».

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique pour le lotissement « les grands bois ». Le coût estimé est de 70 000 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

La participation financière de la Commune s'élève à 60% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 58\,528,43 \text{ € HT} \quad \times 60 \% = 35\,117,06 \text{ € HT}$$

Monsieur Le Maire rappelle que le 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a demandé que 100% du montant de la participation communale soit à la charge du « propriétaire-aménageur » (la Société Le Chêne Jaunet).

Ces explications entendues et après délibérations, le conseil décide :

D'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E,

D'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

Délibération votée à l'unanimité.

3.3 Eclairage public pour le lotissement « les grands bois ».

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser l'extension du réseau d'éclairage public, en liaison avec l'extension ou le renforcement du réseau électrique pour le lotissement « les grands bois ».

Le coût estimé est de 5 000 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux du fait du transfert de compétence par la commune au S.I.E.G.E.

La participation financière (P) de la Commune qui s'élève à 60% du coût réel H.T des travaux est estimée à :

$$P = 4\,180,60 \text{ € HT} \quad \times 60 \% = 2\,508,36 \text{ € HT}$$

Monsieur Le Maire rappelle que le 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a demandé que 100% du montant de la participation communale soit à la charge du « propriétaire-aménageur » (la Société Le Chêne Jaunet).

Ces explications entendues et après délibérations, le conseil décide :

D'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E,

D'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

Délibération votée à l'unanimité.

3.4 Augmentation de la durée du travail d'un poste d'ATSEM.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter la durée de travail hebdomadaire d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle) suite à de nouvelles dispositions d'entretien des locaux de la maternelle. Il propose d'augmenter la durée hebdomadaire de 28,04 heures à 35 heures par semaine, à partir du 5 septembre 2011.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur accepte l'augmentation du poste d'ATSEM à 35 heures hebdomadaire, à compter du 5 septembre 2011.

Délibération votée à l'unanimité.

3.5 Sente des écoliers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la CASE pour que les travaux de la sente des écoliers puissent démarrer.

Délibération votée à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le lundi 5 septembre 2011 à 22H30.

CONSEIL MUNICIPAL du : Mardi 25 octobre 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Pascal GROULT, Jean-Paul MALVOISIN, Jean LE GOFF, José HENRI, Miguel MORENNE, Eric DURAND.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Sylvie LEBRET.

Pouvoirs : Isabelle TINEL à Jean-Marc MOGLIA
Jacques JOLY à Denise VARD
Lionel LEGRIX à Miguel MORENNE
Eric LENFANT à Corinne ROBBE
Françoise GERMAINE à Pascal GROULT

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Transfert d'une licence IV de Connelles, dans la Commune d'Andé.
- 2°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le mardi 25 octobre 2011 à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire. Il est rappelé qu'il s'agit d'une séance à Huis Clos.

1. Transfert d'une licence IV de Connelles, dans la Commune d'Andé.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la Sous-Préfecture sollicite l'avis du Maire d'Andé pour une demande d'attribution d'une licence IV (Transfert de Monsieur PACARY à Monsieur DELABARRE).

Monsieur Le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal pour le transfert de cette licence IV supplémentaire à Andé.

Après délibération du Conseil Municipal, il résulte :

- VU Qu'il existe déjà une licence IV dans la Commune d'Andé ;
- VU Que le Conseil Municipal ne considère pas nécessaire d'avoir une licence IV pour le fonctionnement de l'activité du Cirque de M. DELABARRE ;
- VU Les nécessités de la lutte contre les ravages de l'alcoolémie, pour la santé publique et les accidents de la circulation ;
- VU L'incompatibilité de l'usage d'une licence IV avec la proximité d'un centre de loisirs équestre, destiné à un public jeune ; ainsi qu'une activité de spectacle de cirque pour les mêmes raisons ;
- VU L'inexistence d'une structure en « dur » (présence d'un chapiteau, mais pas de bâtiment) ;
- VU Les nuisances sonores déjà générées par les activités de M. DELABARRE dans ce secteur ;
- VU Le refus de M. DELABARRE pour que la Commission Tourisme de la C.A.S.E visite le Dakota Ranch ;

Pour assurer un vote en toute indépendance, il est proposé un vote à bulletin secret.

Après ce vote à bulletin secret, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au transfert de la licence IV de M. PACARY à ANDE, et demande à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir prendre cet avis en considération.

Délibération votée à la majorité.

2. Questions diverses.

- **Cession de parcelles pour la création de la Sente Aux Blés.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est urgent pour la Commune d'acquérir, deux parcelles, auprès de Monsieur Daniel AUBLE et de Madame Jacqueline GASTINEL pour commencer les travaux de la Sente des Ecoliers, début novembre 2011.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur AUBLE cède les 592m² (parcelle ZA 526) pour un prix forfaitaire de 2000€. Monsieur Le Maire propose l'application du même prix au m² concernant la parcelle (B 1638) de Madame GASTINEL, soit un montant total de 40,54€ pour les 12m².

Monsieur Le Maire explique également au Conseil Municipal que Monsieur Eric LENFANT, locataire de Monsieur AUBLE, ne demande pas d'indemnité d'éviction. Il en fait cadeau à la Commune.

Monsieur Le Maire précise également que tous les frais seront à la charge de la Commune, y compris les frais de Notaire et les frais de géomètre. La Commune prendra en charge également la pose de deux fils provisoires en guise de séparation et ce en attendant la plantation d'une haie végétale à la Sainte Catherine de l'année au cours de laquelle les travaux seront terminés, cette haie devant être implantée sur le terrain du chemin acquis par la Commune.

Monsieur Le Maire précise que cette opération est une opération isolée.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire d'ANDE, de signer tous documents afférents à ces acquisitions de ces parcelles.

Délibération votée à l'unanimité.

Clôture :

La séance est levée le mardi 25 octobre 2011, à 19h50.

CONSEIL MUNICIPAL du : Lundi 21 novembre 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET, Isabelle TINEL.

Pouvoirs : Corinne ROBBE à Jean-Marc MOGLIA
Eric DURAND à Miguel MORENNE

Secrétaire de Séance : M. Lionel LEGRIX.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public.
- 2°: Décisions Modificatives.
- 3°: Taxe d'Aménagement.
- 4°: Choix de l'architecte pour le projet de Resta urant Scolaire, Centre de Loisirs et Atelier Municipal.
- 5°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 21 novembre 2011 à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien annuel pour l'éclairage public.

Il soumet à l'approbation le devis de l'entreprise ROBBE d'un montant total annuel de 3 546,60€, pour 4 visites.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise ROBBE et autorise le Maire à signer le contrat. Monsieur le Maire décide de ne pas utiliser le pouvoir de Mme Corinne ROBBE pour ce vote. Délibération votée à l'unanimité.

2. Décisions Modificatives

Monsieur LEGRIX rapporte au Conseil Municipal qu'il est demandé à la commune d'annuler le titre de recette n°19/2009 sur le SIEGE d'un montant de 7010,36€, de comptabiliser les travaux en régie d'un montant de 972€ et de rembourser la caution du locataire de la rue des anémones pour un montant de 1354,60€.

Il propose au Conseil Municipal d'établir les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Investissements	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	040	21312	972
	16	165	1355
	Total dépenses		2327
Recettes	21	2152	2327
	Total recettes		2327

Fonctionnement	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	42	673	7011
	11	61522	-6039
	Total dépenses		972
Recettes	42	722	972
	Total recettes		972

Délibération votée à l'unanimité.

3. Taxe d'aménagement.

Monsieur LEGRIX présente la taxe d'aménagement applicable dès le 1^{er} mars 2012 à tout dépôt d'une demande d'urbanisme en remplacement de la taxe locale d'équipement.

La part communale est instaurée de plein droit dans les communes disposant d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le taux peut être différent selon le secteur de la commune et peut varier de 1 à 5% voire jusqu'à 20% par une délibération motivée fixant une liste de travaux substantiels d'équipements publics à réaliser.

La durée du taux est d'un an par tacite reconduction.

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments, installations, aménagement de toute nature soumise à un régime d'autorisation d'urbanisme.

Le fait générateur est la délivrance d'une autorisation de construire, d'un permis modificatif, d'une autorisation tacite, de la non-opposition à déclaration préalable.

L'assiette de la taxe d'aménagement repose sur la surface de la construction (somme des surfaces de plancher closes et couvertes de tous les niveaux de hauteur > à 1,80m), multipliée par une valeur forfaitaire de 660€/m² révisable chaque année par arrêté ministériel.

Les 100 premiers m² à usage d'habitation bénéficient d'un abattement de 50%.

La commune peut si elle le souhaite établir des exonérations partielles ou totales sur délibération.

Des simulations sont présentées par Monsieur LEGRIX.

Après débat, le Conseil Municipal décide,

- d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal,

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

Délibération votée par 10 voix pour, 1 abstention et 4 contre.

4. Choix de l'architecte pour le projet de Restaurant Scolaire, Centre de Loisirs et Atelier Municipal

Monsieur le Maire expose,

EAD, assistant de la Commune, a engagé une consultation de concepteurs pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception et le suivi des travaux de construction d'un restaurant scolaire, d'un centre de loisirs, et d'ateliers municipaux, conformément aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics, et compte tenu d'un niveau de rémunération inférieur à 206.000,00 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal Paris-Normandie (édition de l'Eure) en date du Jeudi 27 Octobre 2011, et sur la plateforme de dématérialisation de EAD (<http://ead.achatpublic.com>).

14 équipes ont remis une offre. L'analyse établie par EAD, outre la conformité du dossier administratif, portait sur les éléments de jugement suivants :

- ✓ la composition de l'équipe, ses moyens et sa capacité financière,
- ✓ les références présentées pour des opérations similaires,
- ✓ la motivation exprimée au travers d'une note,
- ✓ la proposition de rémunération.

Sur la base du rapport d'analyse des candidatures et offres établi par EAD, il est proposé de retenir l'équipe ayant obtenu la meilleure note, soit 18/20, à savoir l'équipe représentée par Monsieur Claude COUILLARD qui présente un taux d'honoraires de 10.23 %.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de concepteurs (articles 28 & 74 du C.M.P.),
- ✓ **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de Monsieur Claude COUILLARD :

Economiste : ECA
BET VRD : INGECLIM
BET Structure : ALPHA BET

- ✓ **APPROUVE** les bases du contrat à conclure entre la commune et l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir :
 - un marché conforme au décret de 1993, pour une mission de base complétée par des études d'exécution partielles (structure + fluides), les quantitatifs pour l'ensemble des lots, et une mission d'O.P.C.,
 - un taux de rémunération de 10.23 %, soit 129 450,00 € HT d'honoraires pour une estimation de travaux calée à 1 265 800,00 € HT.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la Commune.

5. Questions diverses.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société SICLI pour un extincteur d'un montant de 206,33€ en remplacement d'un extincteur qui est toujours opérationnel.
Cette acquisition sera réétudiée dans le cadre du budget 2012.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société AGEOSE, pour un bornage des terrains entre les terrains de M. LAMORY et la route de Muids, d'un montant de 1217,71€ TTC. Ce bornage permettra à la commune d'acquérir la dernière parcelle permettant la réalisation de la sente aux blés.
- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une employée communale pour permettre à son enfant scolarisé au lycée des Fontenelles de participer à un voyage scolaire en Andalousie. Le coût de ce voyage est de 450€ pour 5 jours. Monsieur le Maire propose une participation de 150€.

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'un marché de Noël par les enfants du centre de loisirs le samedi 10 Décembre. Les associations de la commune, soucieuses de voir ce projet réussir, aideront les enfants à la construction de leurs stands et au bon déroulement de cette matinée.
- Monsieur LEGRIX rappelle que le 24 novembre 2009 le Conseil Municipal a voté une PVR à 100% de la part communale estimée à 3260,87€ pour un renforcement réseau à la charge du lotissement Maillot. Cette opération est achevée et le montant de la part communale ressort à 2916,49€. Il est donc demandé au conseil l'autorisation de solliciter le lotisseur pour le paiement de cette somme.

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur MORENNE a établi 3 documents :
 - ✓ Un projet pédagogique pour le centre de loisirs
 - ✓ Un règlement intérieur de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire
 - ✓ Un règlement intérieur du centre de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis en période scolaireIl demande au Conseil Municipal de lui faire part de ses remarques pour permettre leurs validations lors d'un prochain conseil.

Clôture :

La séance est levée le lundi 21 novembre, à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL du : Vendredi 16 décembre 2011.

Présents :

MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, José HENRI, Jacques JOLY, Jean LE GOFF, Eric LENFANT, Jean-Paul MALVOISIN, Pascal GROULT.

Mmes Denise VARD, Corinne ROBBE, Françoise GERMAINE, Sylvie LEBRET.

Pouvoirs : Isabelle TINEL à Jean-Marc MOGLIA
José HENRI à Lionel LEGRIX

Absents excusés : Eric DURAND

Secrétaire de Séance : M. Miguel MORENNE.

ORDRE DU JOUR :

- 1°: Validation de l'esquisse pour le centre de loisirs, le restaurant scolaire et l'atelier communal.
- 2°: Réfection de la toiture et sas d'entrée du C.A.C.
- 3°: Questions diverses.

Ouverture :

La séance a été ouverte, le vendredi 16 décembre 2011 à 17h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

1. Validation de l'esquisse pour le centre de loisirs, le restaurant scolaire et l'atelier communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'esquisse présentée par M. Claude COUILLARD lors de la séance de travail précédent ce conseil avec les réserves suivantes :

- Prévoir de redonner les m2 de stockage pris sur la zone de stockage actuelle de l'Andéenne,
- Retravailler le sens et l'orientation de l'atelier communal,
- Chiffrer le coût de la toiture de l'atelier communal en non végétalisé,
- Revoir avec la CASE la disposition du parking,
- Valider la surface du centre de loisirs

Délibération votée à la majorité : 13 voix pour, 1 abstention.

2. Réfection de la toiture et sas d'entrée du C.A.C.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rénover la toiture du C.A.C. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la C.A.S.E a accepté la demande de fonds de concours d'aménagement pour la toiture, pour 40% du montant.

Monsieur JOLY propose deux devis, hors taxes :

- RANGER : 42 216,98€
- BANCE : 40 914,50€

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BANCE et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

Monsieur JOLY présentera lors d'un prochain conseil des devis pour le sas d'entrée.

3. Questions diverses.

- Monsieur LEGRIX rappelle que l'absence pour maladie de Mme CROUIN a contraint la commune à faire appel à de la prestation extérieure et qu'aucune somme n'avait été budgétée sur ce poste.

Monsieur LEGRIX propose d'établir la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	11	61522	-6500
	12	6218	6500
	Total dépenses		0

Délibération votée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un règlement pour le centre de loisirs et la cantine.
Monsieur MORENNE, rédacteur de ce document indique avoir pris en compte les remarques de chacun.
Après délibération et absence de nouvelles remarques, le Conseil Municipal vote le règlement du Centre de Loisirs et de la cantine à l'unanimité. .

Clôture :

La séance est levée le vendredi 16 décembre, à 18h30.